

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF - Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

ALLIANZ SECURITE

Catégorie d'actions D (EUR)



ISIN FR0010117416

PRODUIT

ALLIANZ SECURITE est un OPC établi en tant que SICAV domiciliée en France et gérée par Allianz Global Investors GmbH. Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Allianz Global Investors GmbH, une société de gestion de capital allemande, est autorisée et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) en Allemagne (www.bafin.de). Pour plus d'informations sur cet OPC, veuillez consulter le site Internet <https://regulatory.allianzgi.com> ou appeler le +33 1 73 05 73 05.

Le document d'information clé fourni ici est exacte et à jour au 20.11.2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

La SICAV est un OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme conforme au Règlement (UE) 2017/1131.

DURÉE

L'OPC a été créé le 11.10.1990 pour une durée de 99 ans. Conformément aux règles de l'OPC, les actifs appartenant à l'OPC sont détenus conjointement par les actionnaires de la SICAV. Une assemblée générale des actionnaires peut mettre fin à la gestion de l'OPC conformément aux règles de l'OPC.

OBJECTIFS

Obtenir, après déduction faite des frais de gestion, une performance égale à celle de l'ESTR capitalisé sur la durée de placement recommandée.

"En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPC ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Nous exposons l'actif entre 0 et 100% en obligations ou produits assimilés et titres de créances du marché monétaire libellés en euro des pays membres de l'Union Européenne et de l'OCDE. Les titres sont émis par des entités publiques ou privées ayant reçu une évaluation positive dans le cadre de la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit.

L'OPC peut investir jusqu'à 5% de ses actifs dans certains actifs conformément à l'article 17 (7) du Règlement (UE) 2017/1131. Les titres ont une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 397 jours. La maturité moyenne du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 120 jours.

Au sein de l'univers d'investissement, un minimum de 20% est considéré comme non investissable sur la base de l'analyse ESG quantitative qui est une approche «best-in-class». Notre analyse ESG quantitative donne lieu à des notations ESG propriétaires allant de 0 à 4. Le portefeuille doit avoir une notation moyenne de 2 au minimum. L'OPC peut avoir jusqu'à 10% de titres notés entre 1,5 et 2.

La prise en compte des critères extra-financiers (droit de l'homme, gouvernance d'entreprise, social, environnement) est systématique et couvre au moins 90% du portefeuille. Ceci inclut la gouvernance d'entreprise (analyse de la volonté et de la capacité de l'émetteur à organiser sa propre structure de manière à limiter les risques), le comportement de marché (analyse des

relations entre la société et d'autres parties), le social (la place accordée au dialogue avec les employés, l'intégration des problématiques de santé et sécurité sur le lieu de travail, la gestion des carrières et les relations avec les fournisseurs) et l'environnement (évaluation des impacts et des risques environnementaux directs et indirects de l'émetteur, notamment les défis environnementaux spécifiques à son secteur). Sont exclus de l'univers d'investissement les titres d'émetteurs considérés comme violant les Droits de l'Homme. Des données provenant de fournisseurs tiers sont utilisées dans le cadre de la recherche ESG, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données.

Nous pourrions intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans un but de couverture et effectuer des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres jusqu'à 100% de l'actif."

Le portefeuille sera investi de manière discrétionnaire, dans les conditions définies dans la documentation réglementaire, sans contrainte particulière additionnelle en terme d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché.

Il est précisé que la volatilité de l'OPCVM et de l'ESTR (in EUR) ne devrait pas s'éloigner de manière significative (pour ce type d'actif).

Vous pouvez demander le remboursement de vos catégories d'actions chaque jour avant 12h30, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La catégorie d'actions D, destinée à tous souscripteurs, distribue les revenus chaque année.

Catégorie SFDR – « Article 8 » (produit qui déclare la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux)

Dépositaire: Société Générale

Pour plus d'informations (comme le prospectus, les rapports annuels, etc.), veuillez consulter la section « AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ».

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

L'OPC s'adresse à des clients de détail qui possèdent des connaissances de base et / ou de l'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

← Risque le plus faible

Risque le plus élevé →



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez l'OPC 0,08 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPC par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPC enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé cet OPC dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse sur la base du règlement PRIIPs. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se

situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Si votre devise en tant qu'investisseur est différente de la devise de souscription de cet OPC, les variations des taux de change pourraient réduire les gains d'investissement ou augmenter les pertes d'investissement. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Cet OPC ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les risques importants suivants ne sont pas entièrement pris en compte par l'ISR :

Des conditions de marché inhabituelles ou des événements imprévisibles importants peuvent amplifier les risques de cet OPC et l'exposer à d'autres risques tels que le risque de contrepartie, le risque de liquidité et le risque opérationnel (une description complète des risques est disponible dans le Prospectus).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'OPC lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de cet OPC dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'OPC et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 0,08 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2/2020 et 3/2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 9/2017 et 10/2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 3/2023 et 4/2023.

Période de détention recommandée: 1 mois

Exemple d'investissement: 10.000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9.990 EUR -0,1 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9.990 EUR -0,1 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	10.000 EUR -0,0 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement moyen</i>	10.030 EUR 0,3 %

QUE SE PASSE-T-IL SI ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs de l'OPC sont strictement séparés des actifs des autres fonds et des actifs propres de la société de gestion.

L'OPC n'est ni responsable des actifs des autres fonds ni responsable des passifs de la société de gestion. Cela s'applique également aux passifs de la société de gestion résultant d'opérations juridiques qu'elle conclut pour le compte collectif des investisseurs de l'OPC.

Par conséquent, ni l'insolvabilité de la société de gestion, ni celle du dépositaire désigné de l'OPC n'entraînera une perte d'argent pour les investisseurs de l'OPC.

En cas d'insolvabilité de la société de gestion, le dépositaire de l'OPC liquidera l'OPC et distribuera le produit aux investisseurs de l'OPC, ou confiera sa gestion à une autre société de gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPC ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est

le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10.000 EUR par an sont investis

	Si vous sortez après 1 mois
Coûts totaux	2 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,0 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,0 % avant déduction des coûts et de -0,0 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Fonds afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1 EUR
Coûts de transaction	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: 1 mois

En raison de sa stratégie d'investissement, la valeur de l'OPC peut varier considérablement au cours du temps. Par conséquent, vous devez rester investi pendant au moins la période de détention recommandée pour tirer profit de gains à plus long terme. Si vous désinvestissez plus tôt, le risque d'obtenir des rendements médiocres, voire de ne pas récupérer votre capital investi est plus

élevé.

L'OPC est à capital variable. Cela signifie que vous pouvez demander le rachat de parts à chaque calcul de la VNI sans avoir à payer de pénalités. Si cela s'applique à votre OPC, vous ne paierez que la commission de sortie. La procédure détaillée de rachat de parts de l'OPC est décrite dans le Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Veuillez contacter l'équipe de gestion des réclamations en utilisant les coordonnées ci-contre. Ils superviseront le traitement de la réclamation par les différentes lignes de métier concernées jusqu'à sa résolution et s'assureront que les conflits d'intérêts potentiels sont identifiés et traités de manière appropriée.

Allianz Global Investors GmbH, Compliance, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Numéro de téléphone : +49 69 24431 140

Site Internet : <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>

Adresse e-mail : investorrightsandcomplaints@allianzgi.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations ESG pré-contractuelles sont accessibles via le lien <https://regulatory.allianzgi.com/en/sfdr>

L'OPC est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au France, ce qui peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus de conseils, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont

présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Plus d'informations sur l'OPC sont disponibles sur:

<https://regulatory.allianzgi.com>, sélectionnez votre pays, le fonds et consultez les informations ou les documents réglementaires fournis où vous pouvez trouver :

- la valeur liquidative, la politique de rémunération, copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français aussi disponible gratuitement sur simple demande adressée à Allianz Global Investors, Succursale Française, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02, France ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>;
- les performances passées jusqu'à 10 ans et les scénarios de performance.